

**COMITÉ SYNDICAL**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 2024**

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-ET-UN JUIN** à quinze heures trente se sont réunis en visioconférence les membres du Comité Syndical légalement convoqués le quatorze juin, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

**PRÉSENTS :**

Georges BOTELLA – Christophe CHIOCCA – Michel FLEURY - Eve STEINMETZ – Isabelle MARTEL  
Mireille ANILLO - Jean-François MOISSIN - Martine BOUVARD – Jean-Luc RICHARD

**REPRÉSENTÉS :** Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Jean-Pierre KLINHOLFF donne pouvoir à Isabelle MARTEL  
Frédéric MASQUELIER donne pouvoir à Georges BOTELLA

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Guillaume DECARD – Michel FELIX - Charles MARCHAND

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Christophe CHIOCCA

.....\*

Monsieur Georges BOTELLA, président du S.M.G.S.E. prend la parole et ouvre la séance à 15h30.

Monsieur Guillaume JUBLOT, Directeur général, procède à l'appel des délégués syndicaux.  
Le quorum est atteint.

Le compte-rendu sommaire du 10 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des membres.

.....\*

**2024-017 : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUPRES DES COMMUNES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE NAVETTES COLLECTIVES GRATUITES DE L'ESTEREL « ASCENSION VERS L'ESTEREL »**

**APRÉS** avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

**DECIDE à l'unanimité des membres** de sursoir la délibération ci-dessus relative à la demande d'attribution d'une participation financière supplémentaire auprès des communes membres du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel, pour un montant total de 44.000 euros HT soit 52.800 euros TTC correspondant au montant total de l'opération.

**2024-018 : DÉLIBÉRATION RELATIVE AU TEMPS DE TRAVAIL (1607 HEURES)**

**DECIDE à l'unanimité des membres** de mettre en place le temps de travail.

**ADOPTE à l'unanimité des membres** les modalités de mise en œuvre telles que proposées dans la délibération susmentionnée.

**2024-019 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR RELATIF AUX CONDITIONS D'UTILISATION DES VEHICULES DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL**

**APPROUVE à l'unanimité des membres** le règlement intérieur relatif aux conditions d'utilisation des véhicules du Syndicat, joint en annexe de la délibération susmentionnée,

**AUTORISE à l'unanimité des membres** Monsieur le Président à signer les arrêtés individuels d'utilisation des véhicules du Syndicat dans les conditions mentionnées au règlement ci-joint,

**AUTORISE à l'unanimité des membres** Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

**2024-020 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL – CRÉATION D'UN EMPLOI A TEMPS COMPLET SUR LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX**

**CRÉÉ à l'unanimité des membres** un emploi sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs,

**APPROUVE à l'unanimité des membres** le tableau des effectifs modifié ci-après :

<b>Filière administrative</b>	<b>Etat de l'effectif budgétaire précédent</b>	<b>Modification</b>	<b>Nouvel état de l'effectif budgétaire</b>
Adjoint administratif	0	1	1

**AUTORISE à l'unanimité des membres** Monsieur le Président à signer tout acte ou tout autre document se rapportant à la création de ces emplois,

**S'ENGAGE à l'unanimité des membres** à inscrire au budget de l'exercice les crédits nécessaires.

**2024-021 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA REGION SUD DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET SITE TOURISTIQUE EXEMPLAIRE (SITE X) POUR LA REHABILITATION DE L'ITINERAIRE DU ROCHER DE ROQUEBRUNE**

**SOLLICITE à l'unanimité des membres** l'attribution d'aides publiques auprès de la Région Sud, pour un montant de 56.000 euros correspondant à 40 % du montant total de l'opération s'élevant à 140.000 € HT pour la réhabilitation de l'itinéraire du Rocher de Roquebrune,

**S'ENGAGE à l'unanimité des membres** à financer, avec les participations des communes, la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions,

**CERTIFIE à l'unanimité des membres** que le projet pour lequel les subventions sont demandées n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engager à ne pas commencer la mission avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,

**S'ENGAGE à l'unanimité des membres** à réaliser l'opération suivant l'échéancier prévu au projet,

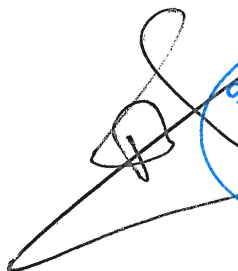

**S'ENGAGE à l'unanimité des membres** à inscrire au budget les crédits afférents,

**DONNE à l'unanimité des membres** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30

Fait à Fréjus, le 24 juin 2024.

**LE PRÉSIDENT,**

  
  
**Georges BOTELLA**